

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus – Vacances scolaires

Anancy, le 17 avril 2020

Déplacements interdits et contrôles renforcés

C'est au tour de la zone A (Bordeaux, Poitiers, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Dijon, Besançon) d'être en congés ce vendredi. Haut-savoyards, **les départs en vacances sont interdits**. En effet, les mesures de confinement interdisent les déplacements non essentiels et **rejoindre sa résidence secondaire n'est pas tolérée**.

Pierre Lambert, préfet de la Haute-Savoie, a prolongé jusqu'au 11 mai l'arrêté **interdisant les locations saisonnières**. Il est donc impossible de réserver, à titre touristique, une chambre d'hôtel, un meublé de tourisme ou tout autre logement destinés à la location saisonnière (camping, airbnb...).

Il en est de même pour l'arrêté **interdisant tous les déplacements en montagne** dans un rayon supérieur à 100 mètres de dénivelé au-dessus du lieu de confinement.

L'ensemble des forces de l'ordre du département seront mobilisées, de jour comme de nuit, pour effectuer des contrôles sur la route mais également en montagne.

Pour rappel, le non-respect des mesures de confinement est sanctionné d'une amende de 135 euros pour chacune des personnes présentes dans le véhicule. Cette amende peut aller jusqu'à 1 500 euros (2^{ème} verbalisation) et à 3 750 euros et une peine de prison de 6 mois dès la 4^{ème} verbalisation.

#RestonsMobilisés



Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Tél. : 04 50 33 61 82
Port. : 06 78 05 98 53
Courriel : pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

1/1

rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 ANNECY Cedex